



N° 244/U.M/18

Procès verbale du Conseil de Direction de l'Université

En l'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq octobre, à huit heures trente, s'est réuni le Conseil Direction de l'Université, sous la présidence du professeur Samir BENTATA, Recteur de l'Université, pour étudier l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de la commission d'enquête ;
2. Bilan de l'opération d'inscription et de réinscription de l'année universitaire 2017 - 2018 ;
3. Situation sur le déroulement des cours licences et masters ;
4. Bilan d'étape de l'opération de numérisation des dossiers pédagogiques des étudiants ;
5. Amélioration du site web de l'université et des facultés ;
6. Bilan des concours d'accès aux formations doctorales au titre de l'année universitaire 2017-2018;
7. Stages de perfectionnement à l'étranger des ATS ;
8. Bilan des opérations d'équipements nouvelles et antérieures ;
9. Préparation de la séance de travail pour le budget 2019 ;
10. Etat de consommation du budget au 30 septembre 2018 ;
11. Divers.

Etaient présents et messieurs :

- ADNANE Ahmed, Vice-recteur chargé de la formation supérieure du premier et deuxième cycle, de la formation continue et les diplômes et la formation supérieure de la graduation ;
- BENMERIEM Khaled, Vice-recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, d'habilitation, de la recherche scientifique ;
- CHENINI Abderrahmane, Vice-recteur chargé des relations extérieures, de la coopération, de l'animation, de la communication et des manifestations scientifiques ;
- DRISS Miloud, Vice-recteur chargé du développement, de la prospective et de l'orientation ;
- TAÏBI Ghomari, Doyen de la faculté des sciences humaines et des sciences sociales (FSHSS) ;
- MESSAOUDI Rachid, Doyen de la faculté de droit et sciences politiques (FDSP);
- BELABID Lakhdar, Doyen de la faculté des sciences de la nature et de la vie (FSNV) ;

- TCHIKO Faouzi, Doyen de la faculté des sciences économiques, des sciences commerciales et des sciences de gestion (FSECG) ;
- BOUCHEKARA Mohamed, Doyen de la faculté des sciences et technologie (FST) ;
- SEDDAR Noureddine, Doyen de la faculté des lettres et des langues (FLLA) ;
- YAHIAOUI Ahmed, Doyen de la faculté des sciences exactes (FSE) ;

Etait absent Mr BETTOUMI Benaoumeur (absence justifiée).

1^{er} Point : Rapport de la commission d'enquête

Suite à la décision de Mr le Recteur de désigner une commission de vérification des allégations de falsification des notes et des résultats des délibérations au sein de la faculté de droit et des sciences politiques (décision n°265 du 23 septembre 2018), composée de messieurs Ahmed ADNANE, président de la commission, Mohammed DEBAKLA, Ahmed YAKKOUR et Ouadane BOUGHOUFALA membres, et après avoir relaté les faits qui ont conduit à sa nomination, le Président du Conseil a donné la parole à Mr. Adnane pour présenter les résultats du rapport de cette commission.

Prenant la parole, Mr. ADNANE a relaté les procédures mises en œuvre pour mener à bien la mission de cette commission, dont le travail a débuté le 02 octobre et finalisé le 18 octobre 2018. En présentant ces résultats, il a souligné deux points essentiels. Le premier est qu'aucune falsification n'a été détectée lors des investigations. Le deuxième point est que l'administration endosse la responsabilité de la mauvaise gestion des affaires pédagogiques et administratives.

En effet, lors de cette enquête, il a été constaté les points suivants :

- 1 – la majorité des procès-verbaux des matières ne respectent pas la réglementation en vigueur : (PV non signés par les enseignants chargés de la matière ; l'utilisation de stylos de couleurs différentes, voire l'usage du crayon ; ratures et surcharges ; quelque nom d'étudiants ne figurent pas dans les PV ; les notes corrigées, différentes de celles remises par certains enseignants, saisies par l'administration sur la base de feuilles volantes remises par les enseignants concernés) ;
- 2 – les délibérations, par matières et par unités, ne se sont pas déroulées conformément aux textes les régissant ;
- 3 – Les délibérations de fin d'année de la première année ont eu lieu au moins à deux (02) reprises au lieu d'une seule fois ;
- 4 – les PV n'ont pas été visés par l'administration ;
- 5 – Certains enseignants ont délibérément omis de porter les notes de quelques étudiants dans les PV finaux de matière. Ce qui a été la cause de l'échec de ces étudiants ;
- 6 – Certains enseignants ont délibérément perturbé le bon fonctionnement de la faculté. Ce qui a engendré un climat défavorable au sein de la faculté.

Suite à ces constats, la commission recommande :

- 1 – l'urgence de désigner un responsable de service pour gérer uniquement les premières années ;
- 2 – la nécessité de former, sur le plan administratif, les chefs de département récemment nommés ;
- 3 – Organiser des sessions aux enseignants par l'administration pour leur expliquer les textes régissant la progression et l'évaluation des étudiants ;

- 4 – Unifier la forme de tous les PV de délibération, y compris ceux des matières, pour toute l'Université et, en particulier, pour la faculté concernée ;
- 5 – L'installation dans les plus brefs délais des responsables du domaine, de filière et de spécialité ;
- 6 – Responsabiliser les enseignants dans la remise des notes à l'administration dans les délais fixés et dans la forme conformément à la réglementation en vigueur ;
- 7 – la nécessité de faire participer les équipes de formations dans la gestion pédagogique des départements, en ce qui concerne, à titre d'exemple, l'élaboration des emplois du temps, la désignation des encadreurs de mémoire de masters et l'affectation de leurs thèmes aux étudiants ;
- 8 – l'obligation d'arrêter les listes définitives de tous les étudiants, avant le déroulement de tous les examens, et leurs remises aux enseignants.

Compte tenu de ces constats et de ces recommandations et après débat, le Conseil de Direction de l'Université instruit à la fois l'administration à corriger les irrégularités constatés, conformément aux textes réglementaires, et les enseignants concernés de porter les notes manquantes des étudiants concernés dans les procès-verbaux, dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, il instruit tous les enseignants de cette faculté à obtempérer aux instructions de leur hiérarchie, conformément à la réglementation en vigueur. En outre, un comité pédagogique de coordination (CP) élargi doit être organisé, dans les meilleurs délais, pour présenter les résultats de cette commission. Enfin, cette commission procèdera à un audit des procédures de délibérations au sein de toutes les facultés de l'Université.

2^{ème} point : Bilan de l'opération d'inscription et de réinscription de l'année universitaire 2017 – 2018

En ce qui concerne l'opération d'inscription et de réinscription des étudiants en licences et en masters de l'année universitaire 2018 – 2019, lors de la prise de parole de chaque doyen, il ressort que :

- L'inscription des premières années est définitivement clôturée, y compris l'opération des transferts ;
- La réinscription des 2^{ème} années, celle des 3^{ème} années et celle des 2^{ème} années masters l'est aussi ;
- Pour les étudiants inscrits en 1^{ère} années masters, il y a lieu de les basculer dans le système informatique de l'université ;
- Les doyens sont instruits de prendre contact avec l'ingénieur pour transférer la base de données des 1^{ère} années, afin de pouvoir arrêter l'effectif exacte des étudiants inscrits à l'université ;

Enfin, il est décidé qu'aucun doyen ou vice doyen n'aura la main sur le logiciel à compter du 01 novembre 2018.

3^{ème} point : Situation sur la progression des cours

Suite au débat, il est constaté que tous les cours, les TD et TP ont démarré, conformément au planning arrêté et que leur progression se fait normalement, à l'exception des TP au sein de la faculté des sciences de la nature et de la vie, qui ont pris un retard en raison du problème de l'absence d'électricité dans les laboratoires. Problème pris en charge par le rectorat et qui va être incessamment résolu de manière définitive.

Suite au retard enregistré pour les 1^{ère} année masters, il est décidé de ne pas organiser les examens du premier semestre selon les dates arrêtées dans le planning de l'université. Les examens seront légèrement différés, afin de permettre le rattrapage de ce retard.

Par ailleurs, messieurs les doyens sont instruits de remettre aux étudiants concernés leurs attestations d'inscription ainsi que leur carte d'étudiants.

4^{ème} point : Bilan d'étape de l'opération de numérisation des dossiers pédagogiques des étudiants.

Après la décision d'arrêter momentanément l'opération de numérisation des dossiers pédagogiques des étudiants, le bilan d'étape permet de constater la situation par faculté suivante :

Faculté des sciences et technologie	2015 - 2016	260
	2016 - 2017	756
Faculté des Sciences Exactes	2005 - 2006	61
	2006 - 2007	70
	2008 - 2009	59
	2009 - 2010	92
	2010 - 2011	103
	2011 - 2012	112
	2012 - 2013	162
	2013 - 2014	202
	2014 - 2015	261
	2015 - 2016	246
	2016 - 2017	320
	Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie	2014 - 2015
2015 - 2016		241
2016 - 2017		25
	2017 - 2018	228
	2006 - 2007	117
	2007 - 2008	248

Faculté des Lettres Arabes et des Langues	2008 - 2009	159
	2009 - 2010	420
	2010 - 2011	498
	2011 - 2012	461
	2012 - 2013	491
	2013 - 2014	370
	2014 - 2015	803
	2015 - 2016	452
	2016 - 2017	609
	Faculté des Sciences Economiques, des Sciences Commerciales et des Sciences de Gestion	2016 - 2017
Faculté de Droit et Sciences Politiques	2012 - 2013	220
	2013 - 2014	252
	2014 - 2015	227
	2015 - 2016	328
	2016 - 2017	406
	2017 - 2018	430
Faculté des Sciences Sociales et Humaines	2015 - 2016	1382
	2016 - 2017	
	2017 - 2018	
Total des dossiers numérisés		11825

Suite à leur présentation, messieurs les Doyens sont instruits de reprendre l'opération de numérisation des documents pédagogiques des étudiants dans les meilleurs délais, pour la finaliser.

5^{ème} point : Amélioration du site web de l'Université et des Facultés

Rappelant l'importance du rôle joué par le site web de l'université et ceux des facultés, dans le processus de visibilité de l'université, Monsieur le Recteur a invité messieurs les membres du Conseil de Direction de faire, chacun en ce qui le concerne, des propositions pour

l'amélioration de ces sites dans les meilleurs délais. Ces propositions doivent parvenir à Mr le Recteur avant la réunion de la cellule chargée de la gestion de ce site.

En outre, il est demandé à chaque laboratoire et chaque enseignant d'avoir leur propre page web. Ces pages web sont en phase de conception.

6^{ème} point : Bilan des concours d'accès aux formations doctorales

Suite à l'organisation des concours d'accès aux formations doctorales, le 20 octobre 2018, un bilan a été présenté par Mr le Vice-recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, d'habilitation et de la recherche scientifique mettant en évidence les points forts et les points faibles de cette opération.

Ainsi, il a été constaté, un certain nombre d'aspects positifs parmi lesquels il y a lieu de retenir la mobilisation de l'ensemble des enseignants (surveillants et correcteurs) ainsi que le personnel ATS pour la réussite de cette délicate opération. Par ailleurs, aucun incident majeur n'a été constaté. Enfin, tous les moyens ont été mobilisés efficacement. Pour cela, tous personnels enseignants et ATS, qui ont contribué durant toutes les phases de l'organisation de ces concours, sont vivement remerciés pour leurs efforts et abnégation.

Toutefois, des aspects négatifs ont été enregistrés, à savoir :

- Un système d'orientation pour les candidats défaillant dans certaines facultés ;
- Codification de certaines facultés très peu efficace, voire complexe ;
- Deux codes différents pour un même candidat pour certaines facultés ;
- Des notes portées par des correcteurs sur certaines copies ;
- L'usage de plusieurs couleurs de stylos par des candidats au lieu de l'utilisation d'une seule couleur le bleu ou le noir ;
- Correction de code, lorsque l'erreur est constatée, par certains membres de jury de délibération ;
- La réorientation des candidats vers d'autres spécialités n'a pas eu lieu lors de l'étude des recours par les Comité de Formation Doctorale.

Suites à ces constats les membres du Conseil de Direction décident ce qui suit :

1. L'organisation d'un cycle de formation pour les Vice-doyens en charge de la post graduation pour expliquer, unifier et harmoniser les procédures à mettre en œuvre lors de l'organisation des concours ;
2. L'élaboration, dans les meilleurs délais, d'un guide des procédures pour l'organisation de ces concours et une charte des examens, qui définit les droits et les obligations de chaque partie dans tous examen ou concours.

7^{ème} point : Stage de perfectionnement à l'étranger des ATS

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018, il est décidé d'envoyer en stage de perfectionnement les ATS, dont les noms suivent, conformément au tableau ci-après, en formation groupée, pour une période de dix (10) jours, en gestion des ressources humaines pour les secrétaires généraux des facultés et en gestion et sécurité des sites web pour les ingénieurs en informatique à Cadix (Espagne). Le reste des ATS feront leur stage de perfectionnement, en France, à l'Université de Haute Alsace (Mulhouse).

	Nom et prénom	Structure de rattachement	Destination
01	BETTOUMI Benaoumeur	SG de l'Université	Mulhouse (France)
02	DAHAR Ayada	Rectorat	Mulhouse (France)
03	OTSMANE Djamila	Rectorat	Mulhouse (France)
04	DOUAR Melouka	Rectorat	Mulhouse (France)
05	KENNICHE Kada	Rectorat	Mulhouse (France)
06	LAKHAL Amel	Fac Sc. Soc. Hum	Mulhouse (France)
07	BENAOUM Meriem	Fac Sc. Soc. Hum	Mulhouse (France)
08	KALBOUZA Hafida	Fac Sc. Tech.	Mulhouse (France)
09	CHENNOUFI Halima	Fac Sc. Tech.	Mulhouse (France)
10	MOUFFOKOS Amine	Fac Sc. Tech.	Mulhouse (France)
11	ABID Mohamed Ben Othmane	Fac Sc. Ex.	Mulhouse (France)
12	CHIBANE El Hadj	Fac Sc. Eco.	Mulhouse (France)
13	BEZARFA Hafida	Fac Sc. Eco.	Mulhouse (France)
14	BERRABAH Seghier	Fac Lettres et Langues	Mulhouse (France)
15	BENAOUM Hachemi	Fac Lettres et Langues	Mulhouse (France)
16	OURNIDI Daho	Fac Sc. Nat. et de la Vie	Mulhouse (France)

Groupe : Ressources humaines

	Nom et prénoms	Fonction et Structure de rattachement	Destination
01	BENABED Djillali	SG - Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie	Cadix (Espagne)
02	MESEGUEM Khaled	SG – Faculté de Droit et Sciences Politiques	Cadix (Espagne)
03	YAKHOU Fatima Zohra	SG – Faculté des Sciences Economiques	Cadix (Espagne)
04	HAMOU EL HADJ Mounir Moussa	SG – Faculté des Sciences Sociales et Humaines	Cadix (Espagne)
05	CHOUIREF Mokhtar	SG – Faculté des Lettres et des Langues	Cadix (Espagne)
06	KADAOUI Mokhtar	SG – Faculté des Sciences et Technologie	Cadix (Espagne)
07	BENMAHNANE Abdelkader	SG – Faculté des Sciences Exactes	Cadix (Espagne)

Groupe : Sécurité du Site web

	Nom et prénoms	Fonction	Destination
01	MOUFFOKES Amine	Ingénieur informaticien	Cadix (Espagne)
02	ADDA BERKANE Benali	Ingénieur informaticien	Cadix (Espagne)
03	CHETOUANE Djaouida	Ingénieure informaticienne	Cadix (Espagne)
04	SOUANE Naima	Ingénieure informaticienne	Cadix (Espagne)
05	LAROUBI Aounia	Ingénieure informaticienne	Cadix (Espagne)
06	GUENNOUNI Malika	Ingénieure informaticienne	Cadix (Espagne)

8^{ième} point : Bilan des opérations d'équipements nouvelles et antérieures

Suite à la présentation de monsieur le Vice-recteur du développement, de la prospective et de l'orientation, il a été décidé de présenter un état des lieux des opérations d'équipements anciennes, mettant en évidence leurs situation détaillée (blocages etc...), pour la prochaine réunion du Conseil de direction.

9^{ième} point : Préparation de la séance de travail pour le budget 2019

Afin de préparer la séance de présentation du budget prévisionnel 2019 au ministère, programmée pour le 18 novembre 2018, il est demandé à messieurs les Vice-recteurs et le Secrétaire Général de préparer un bref exposé, sous forme de diapositifs, du bilan des activités de leur services respectifs de l'année budgétaire 2018 et de les transmettre à monsieur le Recteur, avant la date de la tenue de cette réunion.

10^{ième} point : Etat de consommation du budget au 30 septembre 2018

Monsieur le Recteur a demandé à messieurs les Doyens de faire un point de situation sur l'état de consommation de la section 2 du budget 2018 chacun en ce qui le concerne, tout en mettant en évidence les chapitres où le taux est le plus faible. Cet état des consommations du budget par faculté permet de constater ce qui suit :

Faculté	Taux de consommation du budget alloué	Chapitres où le taux est faible
Faculté des sciences économiques, des sciences commerciales et des sciences de gestion	53,55%	22.11 22.12 22.17 22.20 22.21 22.23
Faculté des sciences sociales et humaines	74,91%	22.14 22.18
Faculté des sciences de la nature et de la vie	46,23%	22.11 22.12 22.13 22.15 22.17 22.20 22.21
		22.23 22.30
Faculté des lettres et des langues	37,86 %	22.11 22.12 22.13 22.14 22.15 22.17 22.18

		22.20 22.21 22.23
Faculté de droit et des sciences politiques	53,67%	22.11 22.14 22.20 22.23
Faculté des sciences et technologie	28,16 %	22.12 22.13 22.15 22.17 22.21 22.23 22.25 22.30
Faculté des sciences exactes	70,65%	22.15 22.18 22.20 22.23

Afin de remédier à ces taux faibles de consommation de la section 2 du budget, messieurs les Doyens sont instruits d'activer les opérations de dépenses avant le mois de décembre prochain.

11^{ième} point : Divers

1 – Pour résoudre le problème des étudiants en fin de pallier, ayant un nombre de crédits compris entre 90 et 164, il y a lieu de saisir le ministère, tout en faisant des propositions, qui permettent de prendre en charge ce problème.

2 – Les enseignants sont tenus de porter les notes dans les PV de délibération, notamment celles des étudiants, qui ont été examinés.

3 – Afin d'éviter de longue file d'attente des étudiants dans les services des Vice-rectorats, les administrations des facultés sont tenues de réceptionner les doléances des intéressés et de les transférer au Vice-rectorat concerné pour traitement, afin d'éviter le déplacement des intéressés (étudiants).

4 – Afin d'éviter des situations conflictuelles, voire embarrassantes et irrespectueuse à l'égard de toute personne sollicitant une entrevue, tout responsable administratif, au sein de toute faculté, est tenu de recevoir avec le plus grand respect tout enseignant, étudiant ou ATS, y compris toute personne étrangère à l'établissement.

5 – Monsieur le Doyen de la Faculté des sciences exactes a demandé la dotation de cette faculté de micro-ordinateurs pour usage pédagogique. Alors que monsieur le Doyen de la faculté des sciences et technologie à soulever le manque de salles pour assurer des enseignements au sein de cette faculté.

6 – Messieurs les Doyens de la Faculté des sciences sociales et humaines ainsi que de celle des sciences économiques, des sciences commerciales et des sciences de gestion ont demandé la dotation de leur faculté respective de 100 tables et 200 chaises, compte tenu du manque constaté de ce type d'équipement.

7 – il a été décidé de doter en habillement tous les OP et les agents de sécurité en bottes de sécurité.

Après épuisement de l'ordre du jour la séance a été levée à 14 heures.

Le Recteur



The image shows a circular official stamp on the left, partially obscured by a large, stylized signature. The stamp contains Arabic text, including "جامعة مصطفى امطبولي" (Mustafa Amptouli University) and "01". To the right of the stamp is a handwritten signature in Arabic, which appears to be "م. العتيق" (M. Al-Atiq). Below the signature is a horizontal line, and below that, the name "الأستاذ: سمير بن حياطة" (Professor: Samir Ben Hiyate) is written in Arabic.